



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
Bureau de la Coordination Interministérielle**

09 DEC. 2021

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, **du jeudi 6 janvier 2022 au mardi 8 février 2022 inclus**, il est procédé à la mairie de Bouillante à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code minier, sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) en vue de réaliser des travaux de construction et d'exploitation de la nouvelle unité B1bis de la centrale géothermique de Bouillante, déposée par la société Géothermie de Bouillante.

Le dossier de demande d'autorisation et un registre d'enquête publique sont déposés à la mairie de Bouillante, siège de l'enquête publique, **du jeudi 6 janvier 2022 au mardi 8 février 2022 inclus**, où les personnes intéressées peuvent consulter le dossier du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Bouillante, siège de l'enquête publique, ou les transmettre à l'adresse suivante : [enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr).

Pour être prises en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir avant le **8 février 2022**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriel sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Bouillante, pour être tenues à la disposition du public.

Monsieur Thomas PLOCOSTE, président de la société KaruSphère, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de la Guadeloupe, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires et recevoir leurs observations écrites ou orales à la mairie de Bouillante : **le jeudi 6 janvier 2022, le jeudi 13 janvier 2022, le jeudi 27 janvier et le mardi 8 février 2022 de 09 heures à 12 heures.**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la mairie de Bouillante, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet de la région Guadeloupe statue, par arrêté, sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers (AOTM) en vue de réaliser des travaux de construction et d'exploitation de la nouvelle unité B1bis de la centrale géothermique de Bouillante, déposée par la société Géothermie de Bouillante.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

Sébastien CAUWEL